Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604028-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
FINANCEMENT 2026 DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Finances **N° 2026.04.028**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville participe au financement de plusieurs établissements publics. Il convient donc de fixer les montants de ces participations pour l'année 2026.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Hennebont assure la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville. En 2025, la ville a versé une subvention de 465 068 €. Il est proposé de reconduire le même montant.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle TRIO…s mis en activité depuis 2017 pour assurer les actions d'enseignement artistique et de mise en œuvre de la saison de spectacles vivants perçoit des dotations de la part des 2 collectivités fondatrices, HENNEBONT et INZINZAC LOCHRIST.

Pour rappel, la répartition de la dotation est de 62 % pour Hennebont et 38 % pour Inzinzac-Lochrist.

Il est proposé de fixer la dotation 2026 à 667 631 € tenant compte des excédents de clôture de l'EPCC Trio…s à la fin de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604028-DE

Pour le Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont qui met en œuvre la politique de conservation, de mise en valeur et d'animation du site du Haras, il est proposé une dotation financière à hauteur de 60 000 € identique à l'année précédente.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** l'attribution des financements tels que décrits ci-dessus :

Vote 1 : **CCAS de la Ville d'Hennebont :**465 068 € au comptes 657363,
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Vote 2 : **EPCC TRIO…s :** 667 631 € au compte 65561,
Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour et 5 voix contre (LE CARRER Catherine, LE BOUDEC Pierre-Yves, JAMBET Julien, LE MARÉCHAL Laure, SIRET Tiphaine)

Vote 3 : **Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont** 60 000 € au compte 65561 **:**
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

➔ **DIT QUE** les dépenses seront inscrites au Budget aux comptes : 657363 et 65561
➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature_Actes_1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr